

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION n°20250404-033

Séance du 4 avril 2025



- **Objet : Projet de réfection de la route forestières et de la piste DFCI du Chalet de l'Aigle**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Mont-Lozère au Bleymard (Mont-Lozère et Goulet), sous la présidence de Monsieur Jean de Lescure, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 28 mars 2025.

Nombre de membres

en exercice : **38**

présents : **27**

pouvoirs : **5**

votants : **32**

		PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	AYANT DONNÉ POUVOIR À
ALLENC	ANDRE Jean-Bernard		X	
	RANC Christophe	X		
ALTIER	BALME Jean-Louis	X		
	COMMANDRE Gilbert		X	BALME Jean-Louis
LA BASTIDE PUYLAURENT	TEISSIER Michel	X		
BRENOUX	TAURISSON Olivier	X		
	BOULET Patrick		X	TAURISSON Olivier
CHADENET	ARBOUSSET Antonin	X		
CUBIÈRES	LAURENT Christian	X		
CUBIÉRETTES	BENOIT Christian	X		
LANUEJOLS	BRUGERON Christian	X		
	BRUEL Gilbert	X		
LAUBERT	DEBIEN Gilbert		X	
MALONS ET ELZE	OLIVA Jean		X	MICHEL Claudie
MONTBEL	MEYNIEL Sylvain		X	
MONT LOZERE ET GOULET	BEAURY Pascal	X		
	CUBIZOLLE Jeannine	X		
	BOISSET Jean-Marie	X		
	BOULAT Olivier	X		
	ROCHE Didier		X	de LESCURE Jean
	MOURET Evelyne		X	
PIED DE BORNE	MASMEJEAN Christian	X		
	CASTRO José	X		
PONTEILS ET BRESIS	DE LA RUE DU CAN Pierre	X		
	BOUTONNET Jean-Pierre	X		
POURCHARESSES	MALAVAL Audrey		X	
PRÉVENCHÈRES	MAURIN Olivier		X	BRUNEL Didier
	BRUNEL Didier	X		
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE	DE LESCURE Jean	X		
	MICHEL Claudie	X		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	MALAVAL Benoit		X	
	FERRIER André	X		
	DURAND Emmanuel	X		
SAINT FRÉZAL D'ALBUGES	ROCHE Marie-Thérèse	X		
SAINTE HÉLÈNE	BONICEL Gérard	X		
VILLEFORT	BAJAC LEYANTOU Jean-Claude	X		
	ROUX Jean-Claude	X		
	BIE Bruno	X		

M. Christian BRUGERON a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT).



Délibération n°20250404-033 **Projet de réfection de la route forestière et de la piste DFCI du Chalet de l'Aigle**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire d'un projet de réfection généralisée de la piste du Chalet de l'Aigle. Le projet comporte deux volets :

- Réfection de la route forestière du Chalet de l'Aigle (7,287 km), qui permettra de rouvrir la route forestière afin de permettre son accès aux différents utilisateurs (grumiers, chasseurs, agriculteurs...) et de rendre le plus durable possible le bon fonctionnement de la route tout en faisant face aux divers épisodes cévenols à venir.
- Réfection de la piste DFCI du Chalet de l'Aigle, qui permettra de remettre aux normes ce linéaire à vocation de défense des forêts contre l'incendie, classé au plan de massif en catégorie 1.

L'ONF et les quatre communes concernées par le projet (Altier, Cubières, Cubiérettes et Pourcharesses) ont sollicité la communauté de communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage et répartir l'autofinancement des projets selon la répartition suivante :

- 50 % ONF
- 15 % Pourcharesses
- 15 % Altier
- 15 % Cubiérettes
- 5 % Cubières

Afin d'acter la délégation de la maîtrise d'ouvrage du projet à la communauté de communes et cette répartition du coût du projet, une convention devra être établie, après consultation du comptable public.

Monsieur le Président, l'ONF et les quatre communes proposent les plans de financement suivants pour les deux opérations :

1. Route forestière du Chalet de l'Aigle

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	260 000 €	Subvention FEADER + Etat	203 840 €	70 %
Maîtrise d'œuvre	31 200 €	Autofinancement	87 360 €	30 %
TOTAL	291 200 €	TOTAL	173 600 €	

2. Piste DFCI du Chalet de l'Aigle

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	155 000 €	Subvention FEADER + Etat	138 880 €	80 %
Maîtrise d'œuvre	18 600 €	Autofinancement	34 720 €	20 %
TOTAL	173 600 €	TOTAL	173 600 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets présentés, sous réserve de la signature d'une convention avec les communes concernées et l'ONF, permettant la répartition du coût du projet telle que présentée ;
- **APPROUVE** les plans de financement présentés ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant maximum de 70 % dans le cadre de l'Appel à projets 2023 - 2027 sur l'aide à la desserte forestière au titre de la fiche d'intervention 73.06 de la Région Occitanie ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant maximum de 80 % dans le cadre de l'Appel à projets 2023 - 2027 sur l'aide à la défense des forêts contre l'incendie au titre de la fiche d'intervention 73.06 de la Région Occitanie ;

Délibération n°20250404-033 **Projet de réfection de la route forestière et de la piste DFCI du Chalet de l'Aigle**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à la demande de subvention ;
- **SOLLICITE** l'accompagnement des services de l'Etat, et notamment de la DDFIP, pour la rédaction d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ONF et des communes concernées à la communauté de communes ;
- **DIT** que cette convention fera l'objet d'une délibération ultérieure, sous réserve de l'avis favorable du comptable public.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Président,
Jean de LESCURE

